



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE LUNDI 13 FÉVRIER 2023

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le lundi 13 février 2023 à 8h08, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers André Camirand et Johanne Di Cesare.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière, sont présentes.

#### **039-02-23**

#### NOMINATION AU POSTE DE SUPERVISEUR – TAXATION ET PERCEPTION AU SERVICES DES FINANCES

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, rétroactivement en date du 16 janvier 2023, madame Valérie Goulet, à titre d'employée à l'essai au poste de Superviseur – taxation et perception au Service des finances, aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Le salaire à la date de nomination sera celui de l'échelon 1 de la classe 3 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

#### **040-02-23**

#### DISSOCIATION DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT DU DOCUMENT : CADRE DE GOUVERNANCE DU PROJET AXE 132 TRANSMIS PAR LA VILLE DE DELSON

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a à cœur la réalisation du projet de redéveloppement de la route 132 et qu'elle met tous les efforts nécessaires afin que ce dernier se réalise dans les délais fixés;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a été tenue le 9 décembre 2022 entre madame Geneviève Guilbault, Ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMDQ); madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration; monsieur Christian Dubé, député de la circonscription de La Prairie et Ministre de la Santé et les maires des villes de Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant concernant le projet de développement de l'axe de la route 132 afin que celui-ci se concrétise à l'intérieur du Plan québécois d'infrastructures (PQI) 2023-2033;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, il a été convenu qu'une proposition visant à faire valoir au MTMDQ les avantages que représenteraient la délégation de la création et de la gestion du bureau de projet de ce grand chantier aux trois municipalités concernées et que la Ville de Delson s'est proposée pour préparer cette proposition;

CONSIDÉRANT que les maires ont convenu qu'une proposition serait préparée par la Ville de Delson sans pour autant donner carte blanche à celle-ci lui permettant de transmettre n'importe quel document sans validation et approbation préalables par les villes partenaires;

CONSIDÉRANT qu'aucune délégation de pouvoir par résolution du Conseil n'a été entérinée en ce sens par les villes partenaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a produit ce document;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a transmis directement à la Ministre Geneviève Guilbault, au nom des trois villes en y incluant leurs logos, le document *Cadre de gouvernance du Projet Axe 132* à une date inconnue en janvier 2023 sans effectuer aucune validation et sans recevoir aucune approbation préalable avant envoi auprès des villes de Saint-Constant et de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant n'était même pas au courant qu'un tel document avait été produit, finalisé et envoyé au bureau de la Ministre;

CONSIDÉRANT que c'est lors d'un échange avec les représentants du bureau de comté de Sanguinet que les représentants de la Ville de Saint-Constant ont appris l'existence de ce document;

CONSIDÉRANT que c'est seulement suite à cet échange et à la demande de la Ville de Saint-Constant d'obtenir copie de ce document déjà transmis à la Ministre Geneviève Guilbault que les représentants de la Ville de Delson ont transmis copie dudit document aux villes de Saint-Constant et de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que ce document démontre un manque de rigueur, des informations erronées et des dizaines d'erreurs d'orthographe;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant refuse d'être associée à ce document produit entièrement unilatéralement par la Ville de Delson et qu'il est impossible pour ses représentants d'endosser son contenu tant auprès du bureau de la Ministre qu'auprès de tout demandeur d'accès à l'information;





No de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant se dissocie complètement de ce document rédigé et envoyé unilatéralement à la Ministre, Geneviève Guilbault sans validations préalables et sans le consentement des villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine, partenaires dans ce dossier.

Qu'un nouveau document soit produit et transmis à la Ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault après avoir reçu l'approbation des trois villes partenaires dans ce dossier.

**041-02-23**

POSITION DE LA VILLE – RÉOLUTION DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION  
DU COMPLEXE SPORTIF SAINTE-CATHERINE ET DELSON

CONSIDÉRANT que les villes de Candiac, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Philippe et Saint-Rémi ont reçu le 31 janvier dernier une demande datée du 4 octobre 2022 de la *Régie d'exploitation du Complexe sportif Delson – Sainte-Catherine* afin que ces villes se joignent au projet sous forme d'inclusion à la Régie ou par le biais d'un partenariat;

CONSIDÉRANT que la Régie compte construire un Complexe sportif sur le territoire de la Ville de Delson et que ce dernier est voué principalement à la pratique du soccer;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant dénombre plus de 1 000 joueurs de soccer au sein du Club de soccer Roussillon et que ce nombre est en pleine croissance;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un complexe de soccer intérieur répond à un besoin imminent dans notre région;

CONSIDÉRANT que durant les années 2017 et 2018, la Ville de Saint-Constant était avancée dans la planification de l'implantation d'un complexe de soccer intérieur sur un terrain qu'elle possédait déjà;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment aurait été livré à la population en 2019 au coût de 11,5M \$;

CONSIDÉRANT que ce projet a été partagé à la Ville de Sainte-Catherine en 2017 et que cette dernière avait déjà fait une demande de subvention pour un projet similaire sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a poursuivi la planification de son projet jusqu'à la confirmation de l'octroi de la subvention à la Ville de Sainte-Catherine dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine a obtenu une subvention de 7,5M \$ en 2018 pour réaliser ce complexe sur son territoire,

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a abandonné son projet de complexe de soccer afin d'assurer une meilleure viabilité au projet subventionné de la Ville de Sainte-Catherine;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine a finalement décidé de réaliser son projet subventionné sur le territoire de Delson;

CONSIDÉRANT que les villes de Candiac et de Saint-Constant possèdent des terrains disponibles répondant aux besoins d'une telle infrastructure et que la Ville de Candiac a déjà offert à l'été 2022 un terrain dont elle est déjà propriétaire adjacent au Complexe deux glaces de Candiac en bordure de la route 132 à la Ville de Sainte-Catherine pour construire ce complexe sportif, et ce, sans que cette proposition ne soit considérée;

CONSIDÉRANT que les villes de Sainte-Catherine et Delson ont décidé de fonder la Régie d'exploitation du Complexe sportif en octobre 2022 pour gérer le projet subventionné de la Ville de Sainte-Catherine sur le terrain que la Ville de Delson prévoit acheter à Delson Transports au coût de 6,7M \$;

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunts a été adopté par la Ville de Delson en octobre 2022 pour acquérir ce terrain pour assurer la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la mairesse de la Ville de Sainte-Catherine justifie, selon l'article du Journal Le Reflet du vendredi 10 février 2023, le choix de cet emplacement pour des motifs favorisant la mobilité active et que cet argument ne peut être considéré autant pour la majeure partie du territoire de Delson et de Candiac que pour toutes les autres villes invitées à adhérer à cette Régie (La Prairie, Saint-Constant, Saint-Philippe et Saint-Rémi);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant est persuadée que l'option offerte par la Ville de Candiac aurait dû être considérée dans le modèle d'affaires proposé afin d'évaluer les pistes d'économies possibles pour l'ensemble des contribuables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant n'a jamais reçu le modèle d'affaires qui permet de justifier que ce projet pourrait totaliser un investissement potentiel et évolutif de 40M \$ selon les propos du maire de Delson, monsieur Christian Ouellette lors de l'assemblée du Conseil municipal de novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'ensemble de ces éléments, la Ville de Saint-Constant n'est pas en mesure d'accepter la proposition d'inclusion ou de partenariat avec la Régie pour un projet de cette envergure sans en connaître tous les tenants et aboutissants;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana APPUYÉE monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décliner cette proposition d'inclusion ou de partenariat à la *Régie d'exploitation du Complexe sportif Delson-Sainte-Catherine* tant et aussi longtemps que l'ensemble des informations liées au plan d'affaires de ce projet n'auront pas été soumises à la Ville de Saint-Constant et tant et aussi longtemps que la proposition de Candiac, via sa contribution en terrain, n'aura pas été prise en considération dans ce dossier.





No de résolution  
ou annotation

**042-02-23**

POSITION DE LA VILLE – PRISE EN CHARGE DE LA GESTION DU  
PROJET – AJOUT D'UNE VOIE DE VIRAGE À DROITE – INTERSECTION  
DE LA ROUTE 209 NORD ET DE LA ROUTE 132 EST

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMDQ) et ceux de la Ville de Saint-Constant, lors de la rencontre tenue le 11 octobre 2022 concernant l'ajout d'une voie de virage à droite à l'intersection de la route 209 Nord et de la route 132 Est;

CONSIDÉRANT que le Ministère a pleinement le pouvoir de réaliser des projets sur son réseau et dans ses emprises;

CONSIDÉRANT que le Ministère peut déléguer la réalisation d'un projet à un mandataire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant peut agir à titre de mandataire;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente n'est nécessaire avec la Ville voisine (Sainte-Catherine) où est situé le projet de voie de virage à droite selon le Ministère;

CONSIDÉRANT que cette initiative rencontre donc les prérogatives légales;

CONSIDÉRANT que le volet des acquisitions sera assuré par le Ministère;


CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant souhaite agir à titre de mandataire pour la réalisation de ce projet;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable son accord pour prendre en charge la gestion du projet afin d'accélérer les délais de réalisation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu et aucune question n'a été reçue.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution  
ou annotation

